

# CGT Framatome Jarrie

**Lettre ouverte à Bernard FONTANA, Président Directeur Général de Framatome**

Fait à Jarrie, le 03 janvier 2023

**Monsieur le Président,**

Tout d'abord, la CGT Framatome vous souhaite ses meilleurs vœux de santé et bonheur et une bonne et heureuse année 2023, en espérant une année de dialogue social constructif et de qualité.

Nous vous sollicitons pour l'ouverture de négociations "attractivité" et déblocage de crédits spécifiques pour réduire les inégalités entre les sites.

Monsieur Saltré, le directeur des politiques sociales de Framatome a rappelé à la CGT au cours des négociations annuelles obligatoires, que la demande de mandat devait être faite au niveau local pour le local, c'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons pour le déblocage de crédits spécifiques pour le site de Framatome Jarrie.

La CGT, syndicat majoritaire sur le site de Jarrie a été signataire de 4 accords sur 5, sur les 4 dernières années.

**La CGT Framatome Jarrie vous sollicite pour l'ouverture des négociations locales sur les sujets suivants :**

- Suppression du double Status sur Jarrie, et se positionner sur le mieux-disant, c'est à dire :**
  - Prime de vacances pour tous ;
  - Prime d'ancienneté calculée sur le salaire de base pour tous ;
  - Versement de la Prime Médaille UIC des 20 ans, 30 ans et 35 ans pour tous ;
  - Compensation Retraite : versement de la prime compensatoire mensuel de 50 € pour les coefficients 190 & 215, à partir du coefficient 240, versement de la prime compensatoire mensuel de 129 € ;
  - 2 congés spécifiques (CSE) sans aucune contre partie et 1 Congé Conventionnel (CSW) ;
  - 2 Congés Statutaires (CFT) à partir du coefficient 240 ;
- Ouverture de négociation sur un nouvel accord GEPP ;**
- Création d'un avenant prime d'incommodité ;**
- Revalorisation des titres restaurants à 10 € avec une répartition à 60 % employeur et 40 % salarié ;**
- Revalorisation des primes de paniers jour à 6 € ;**
- Revalorisation des primes de transport de 15 % ;**
- Revalorisation des primes d'astreinte ;**
- Création de forfait relèves au postes, forfait soutien chimie, forfait conditionnement et un forfait des primes à l'acte pour la compétence préparation ;**
- Le paiement des primes de poste à 35 h, actuellement 39 h ;**
- La suppression des jours de remontes (J8 et J7), sans contrepartie ;**
- La forfaitisation des primes de postes à 35 % du salaire de base, avec une garantie d'aucune perte sur les indemnités des congés payés.**
- Création d'un forfait 2X8 ;**

Je vous prie de croire, Monsieur le président de Framatome, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour la **CGT** Framatome Jarrie, Mehdi DESCHANET, **D**élégué **S**yndical **CGT** Framatome Jarrie.

